



Centraide
Québec et
Chaudière-Appalaches
Nous tous, ici

CADRE DE RÉFÉRENCE

FONDS D'INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour toute question au sujet du contenu de ce document, veuillez communiquer avec Emmanuelle Brind'Amour, conseillère en mobilisation, à l'adresse ebrindamour@centraide-quebec.com.

MISSION DE CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Mobiliser le milieu et rassembler les ressources afin de contribuer au développement de communautés solidaires et d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité, et ce, en partenariat avec les organismes communautaires.

Le Fonds d'initiatives de développement communautaire (le Fonds) prend ses fondements dans la mission, la vision, les valeurs et les orientations de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches (Centraide).

BUT

Le Fonds d'initiatives de développement communautaire est un moyen dont Centraide s'est doté afin de permettre la réponse à des besoins saillants, nouveaux ou non répondus, par le soutien de projets collectifs émergents qui sont enracinés dans leur communauté.

Ce Fonds permet :

- **d'agir sur la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale**

En visant à répondre aux besoins des individus et des collectivités les plus vulnérables.

- **de stimuler des pratiques pertinentes et novatrices**

En stimulant, en soutenant et en promouvant des approches créatives, des actions communautaires structurantes ainsi que des solutions adaptées aux réalités et enjeux qui ont un fort potentiel d'impact sur les individus et les communautés.

- **de bâtir des communautés d'entraide**

En travaillant avec des acteurs clés et des leaders communautaires pour soutenir une réponse collective aux besoins des milieux les plus vulnérables.

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES

Manifester notre respect à l'égard des communautés

Nous reconnaissons la capacité des communautés à cerner leurs difficultés, leurs atouts et leurs ressources et de trouver des réponses appropriées quant à leurs besoins. Nous avons également le souci de respecter le rythme propre aux initiatives et l'unicité de chacune d'elles.

Établir un partenariat avec les acteurs

Centraide agit au-delà de son rôle de bailleur de fonds à titre de partenaire du développement des communautés les plus vulnérables, en étant engagé et proactif.

Accorder autant d'importance aux processus réflexifs qu'aux résultats

L'accompagnement professionnel et le suivi relatif à la reddition de compte sont réalisés de manière rigoureuse et de manière à s'assurer que les résultats sont à la hauteur des attentes des partenaires et qu'ils permettent de répondre aux besoins pour lesquels l'initiative a été créée.

Appuyer le milieu communautaire

Le Fonds vise le soutien d'initiatives qui sont non seulement complémentaires au travail réalisé par les organismes communautaires, mais qui bonifient l'offre de services communautaires sur le territoire. Le Fonds ne vise en aucun cas à dupliquer ou supplanter l'œuvre communautaire existante.

ATTENTES ET CRITÈRES D'ANALYSE

Les attentes reliées au Fonds d'initiatives de développement communautaire se traduisent par plusieurs critères qui nous permettent de mesurer l'impact, d'analyser le développement et d'apprécier la qualité des initiatives soutenues financièrement :

- **Action et impact social**
 - Pertinence
 - Connaissance des besoins et des enjeux
 - Capacité d'action et de réponse aux besoins identifiés
- **Enracinement dans la communauté**
 - Développement de partenariats structurants
 - Complémentarité
- **Gouvernance**
 - Développement collectif
 - Participation citoyenne
- **Développement**
 - Capacité à développer des solutions viables pour la collectivité
 - Culture évaluative
- **Gestion administrative et financière**
 - Capacité à évaluer son besoin financier
 - Diversification des revenus

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Les initiatives recevables doivent :

- être en lien avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations sociales de Centraide;
- permettre l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à chacune des étapes du développement de l'initiative;
- se réaliser en partenariat avec des organismes, des projets et/ou des réseaux communautaires;
- être minimalement structurées et organisées pour gérer le développement;
- être appuyés par la contribution de partenaires clés;
- compter parmi ses partenaires engagés un organisme associé à Centraide qui deviendra fiduciaire de l'initiative, au besoin, sauf exception.

Les critères d'exclusion à l'admissibilité dans le cadre du Fonds sont :

- le soutien d'une initiative, d'un projet, d'une organisation qui serait en péril ou le seul remplacement d'un bailleur de fonds;
- le soutien de la mission de base d'organismes communautaires ayant plus de trois années d'existence (que ce soit pour leur consolidation ou leur développement);
- le dédoublement de toute action communautaire existante aux objectifs similaires.

PROCESSUS D'ANALYSE ET SOUTIEN FINANCIER

Les recommandations sont formulées en comité et soumises au conseil d'administration de Centraide pour décision. Le processus d'analyse relève l'équipe du soutien au développement des communautés.

Une décision favorable mène à un soutien financier pour une période déterminée de 12 mois ou moins. Le lien d'association et le soutien financier sont réévalués annuellement.

Le soutien financier dans le cadre du Fonds d'initiatives de développement communautaire doit donc être considéré comme un levier financier ponctuel et non récurrent devant servir au démarrage d'un projet collectif. Il s'agit donc d'une stratégie financière temporaire permettant le développement initial d'une initiative émergente pour une période de trois à cinq ans, sauf exception.